



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 86804

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur les propositions du Conseil économique, social et environnemental en matière de jeunesse. Le CESE propose d'assurer une meilleure participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques, notamment par la présence des jeunes dans les conseils d'administration des centres de formation des apprentis et des missions locales, ainsi que dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. Il lui demande s'il compte appliquer cette proposition.

Texte de la réponse

Les jeunes doivent être associés à la prise de décision et trouver leur place dans les instances dirigeantes des institutions, notamment celles qui leur sont dédiées. Le recensement des jeunes au sein des CA des missions locales et des centres de formation d'apprentis (CFA) a été réalisé mi 2015, dans le but d'examiner le rôle et la fonction qui leur sont assignés. La prise en compte des jeunes au sein des missions locales peut aussi s'inscrire dans d'autres espaces au sein de l'organisationnel et relever ainsi plutôt d'une expertise d'usage. Les conclusions de cette étude sont en cours d'élaboration. Pour les organisations de jeunes et de jeunesse, les résistances au renouvellement des générations au sein d'assemblées élues ou délibérantes sont durables. La circulaire interministérielle du 27 juin 2013 adressée aux préfets lors du renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) avait pour objet d'insister sur la représentation des jeunes dans les CESER. Une légère évolution a été constatée qui devra être poursuivie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86804

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6095

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1676